

Journal des traducteurs Translators' Journal

Signalisation inacceptable

Jacques Poisson

Volume 6, numéro 4, 4e trimestre 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061697ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061697ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Poisson, J. (1961). Signalisation inacceptable. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 6(4), 137–137. <https://doi.org/10.7202/1061697ar>

PROBLÈMES ET SOLUTIONS



¶ Prevailing rates :

L'expression *Prevailing Rates Employees* est couramment rendue par « employés rémunérés aux taux régnants ». Pourquoi pas tout simplement par « employés rémunérés suivant les salaires régionaux » ? A l'exemple du ministre de l'Agriculture de France, M. Edgar Pisani, dans la Circulaire ministérielle du 30 septembre 1961 sur la prophylaxie de la fièvre aphteuse, au chapitre de la rémunération des équipes d'abattage : « Les salaires régionaux des ouvriers... peuvent servir de base à la rémunération des heures de travail ».

(Recueil de médecine vétérinaire, page 805, octobre 1961)

Leroy POULIN



¶ Signalisation inacceptable :

M. Fernand Godbout nous prie de bien vouloir reproduire la lettre de M. Poisson adressée au *Devoir* et parue dans le numéro du 29-11-61. Signalons à nos lecteurs que la Section de Terminologie du Bureau des Traductions a récemment publié un *Bulletin* sur la question du vocabulaire de la signalisation routière (BT. 89).
Monsieur André Laurendeau,

La semaine dernière, à la suite d'une réunion interprovinciale sur les problèmes de sa compétence, notre ministre de la voirie, M. Pinard, a annoncé que Québec adopterait la signalisation routière de la Canadian Good Roads Association, et la commanderait aux 1670 municipalités de la province.

Or, cette signalisation est tout à fait inacceptable du point de vue de la langue française, comme on peut s'en rendre compte en consultant l'ouvrage intitulé : « Uniform Traffic Control Devices for Canada », que je me suis procuré au siège de l'association (270, rue Maclaren, Ottawa).

La section « schedule of signs » propose 97 signaux, avec, pour la plupart une version française calquée sur l'anglais. C'est de là que nous vient le style des panneaux installés ces derniers temps, et qui nous a valu : vitesse 30 en avant, voie divisée en avant, glissant si humide, cédez, pas de virage en U; n'entrez pas, défense de stationner en tout temps, car il est conforme en tous points à la partie bilingue du manuel.

Il y aurait lieu, à mon avis, que le « Devoir » intervienne, et très prochainement, si possible, car le ministère se propose de faire imprimer en plusieurs milliers d'exemplaires une traduction de l'ouvrage. A un moment où le Québec s'ouvre au monde, il serait inopportun de couvrir notre immense territoire d'inscriptions témoignant d'une naïveté villageoise et d'une conception primaire du bilinguisme. Il y a déjà beaucoup à corriger : pourquoi compliquer encore la tâche par un assaut gigantesque contre la correction et le bon goût ?

J'espère donc que les lecteurs du « Devoir » auront l'occasion de lire vos observations à ce sujet¹ et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jacques POISSON

¹ Cf. l'article de Marcel Thivierge dans le *Devoir* du 9-12-1961, commenté à « La langue bien pendue » par P. Daviault, J.-M. Laurence et J.-P. Vinay.